

NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Que planter ? Comment planter ?



Reconstituer nos peuplements forestiers est un exercice acrobatique quand les caprices du climat se jouent de notre imagination et de nos efforts. Le Fonds Forestier National, qui finançait en bonne partie la reconstitution des peuplements forestiers exploités, a été supprimé en 1998. La chute impressionnante des plantations qui a suivi permet d'affirmer qu'elle anticipe celle de la production de bois d'œuvre. Les revenus tirés des coupes de bois ont d'autre part fortement diminué et n'encouragent guère les forestiers à investir.

Cependant, des initiatives privées, industrielles en particulier, laissent entrevoir un remède au trou de plantation provoqué par la disparition du FFN, et des offres concrètes se structurent pour aider les sylviculteurs. Souhaitons qu'elles profitent non seulement aux terres difficiles, potentiellement moins productives que les autres, mais aussi et surtout à celles dont notre pays peut espérer un rendement satisfaisant pour alimenter la filière bois.

Philippe de DREUZY
Président du Syndicat du Loiret



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il répond gratuitement à toutes les questions des propriétaires forestiers.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

■ Actualité p 02

■ Gestion p 03-05

Indispensable : adapter les arbres aux sols qui leur conviennent

DOSSIER TECHNIQUE : Reconnaître et quantifier les dégâts de cervidés en forêt

■ Filière p 06-07

Attention aux tiques : ça pique ! (mais en vrai ça mord...)

Un nouveau Président au CRPF : Jean-Pierre PIGANOL se présente

■ Pratique p 08-09

La fréquentation du public en forêt privée : témoignages

Le castor : comment protéger ses arbres d'une espèce protégée ?

■ Bon de soutien p 10

■ Information syndicale p 10

■ Information des régions p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines réunions p 12

■ Vos contacts p 12

Retrouvez tous ces articles sur
ifc.cnpf.fr

Le CNPF se lance sur Instagram

Le CNPF partage sur Instagram ses plus belles photos. Elles illustrent le **travail passionné des forestiers** qui œuvrent chaque jour auprès des 3,5 millions de propriétaires privés pour une gestion durable de 75% des forêts du territoire métropolitain. #cnpf
Suivez-nous : cnpf_foret



François Clauce © CNPF

Assermentation Garde Forestier

Pour être assermentés, les gardes doivent suivre le module « **Police forestière** » en complément de ceux sur la chasse.



Pacôme Chabert-d'Hières © CNPF

Deux sessions de formations sont prévues :

- Date : 14 et 15 octobre (1,5 jour)
- Lieu : Morogues (Cher)
- Prix : 60 €/personne

Contact et inscription : **Antoine DE LAURISTON, CRPF**
 02 38 53 78 04 - antoine.de-lauriston@crpf.fr

- Date : 12 et 13 octobre (1,5 jour)
- Lieu : Seine-et-Marne

Contact et inscription: **Patrice TRIPAULT, FDC 77**
 06 08 78 35 80 - contact@fdc77.fr

Les sessions de formations sont limitées à 15/20 places : ne tardez pas à vous inscrire !

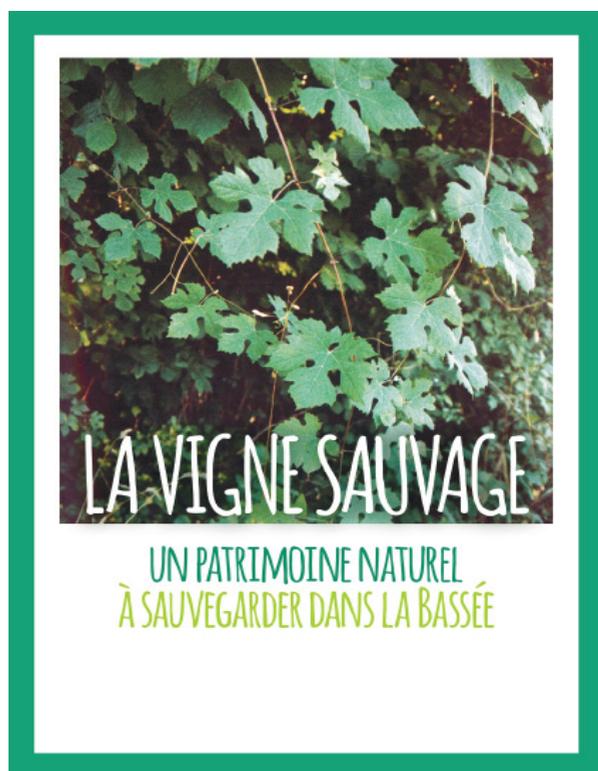
GUIDE - La vigne sauvage : une liane à préserver dans les forêts inondables de la Bassée

La Vigne sauvage, ancêtre de la vigne cultivée, est une liane aujourd'hui menacée de disparition en France et en Europe. **Protégée au niveau national**, cette habitante des forêts inondables et des forêts de pente se rencontre de nos jours. Une des dernières grandes populations françaises se situe dans La Bassée, portion de la vallée de la Seine située entre Romilly-sur-Seine dans le département de l'Aube et Montereau-Fault-Yonne dans le département de Seine-et-Marne.

Les propriétaires forestiers peuvent être acteurs de son maintien, compatible avec la production forestière. Lors des travaux forestiers, il est important de faire attention à ne pas détruire la Vigne sauvage et à conserver les arbres sur lesquels elle s'est développée.

Comment la reconnaître ? Son écorce est de couleur brun foncé et il ne faut pas la confondre avec la Clématite des haies (ou « Viorne ») qui est une liane à l'écorce de couleur beige.

Pour en savoir plus sur l'espèce et son mode de vie vous pouvez consulter la plaquette sur reserve-labassée.fr :



Contacts :
Marine LAUER, CRPF au 02 38 53 65 09
Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) au 01 64 00 06 23

Indispensable : adapter les arbres aux sols qui leur conviennent

Les effets de l'implantation d'essences hors station sont préjudiciables

Dans le passé, avec le Fonds Forestier National (FFN), certaines essences d'arbres ont été implantées en région Centre-Val de Loire. Cependant leurs exigences et leur capacité d'adaptation aux conditions climatiques locales étaient encore peu ou mal connues.

Avec le changement climatique, ces essences s'avèrent aujourd'hui clairement hors station, ce qui explique les **dépérissements** de plus en plus nombreux observés en forêt.

Essences hors station = mortalité..

Épicéas communs, pins Weymouth sur sols hydromorphes (*sol saturé en eau en hiver*), douglas sur sols sableux, pins sylvestres sur sols très secs, etc., toutes ces essences souffrent clairement dans notre région et ne sont plus conseillées aujourd'hui.

Le chêne n'est pas épargné, plus particulièrement le Chêne pédonculé, au caractère pionnier, présent sur des sols sableux ou argileux et compacts. Aujourd'hui ceux-ci ne lui conviennent plus et les dépérissements s'intensifient sur cette essence.

Jusqu'alors, ces essences s'accommodaient des conditions météorologiques, les à-coups climatiques de ces dernières années (*printemps très humides, étés très chauds et/ou secs*) ont maintenant raison d'elles... Affaiblies, elles deviennent de plus en plus **sensibles aux maladies** et autres parasites. Ainsi, même si cela prend plusieurs années,



Le Chêne pédonculé n'est pas épargné par le dépérissement...

leur **dépérissement est souvent irréversible...**

Bonne implantation + bonnes pratiques = vitalité !

Le respect de quelques recommandations de bon sens peut permettre de **limiter les risques** :

- Veiller à la bonne **adéquation essence-station** avant le renouvellement des peuplements (*régénération naturelle, plantation...*). Planter chaque essence dans son **optimum stationnel** (*composition du sol, ressources en eau, climat, relief, etc*) et éviter absolument les situations "limites" ;
- Pratiquer une **silviculture dynamique et régulière** en évitant la gestion par à-coups, souvent néfaste aux peuplements ;
- **Préserver les sols** lors des exploitations et limiter le tassement en mettant en place des **cloisonnements**.

En effet, les sols forestiers sont la principale source de biodiversité des écosystèmes et contribuent à la santé des forêts ;

- **Soigner les travaux de plantation** (*travail du sol, période de plantation, nature des plants, protections, etc.*) ;
- **Diversifier les essences** et ainsi limiter les risques sanitaires ;
- **Favoriser des essences plus résistantes** au réchauffement climatique d'après les études et expérimentations régionales (*cèdre de l'Atlas, chêne pubescent, etc.*).

Vous pouvez être conseillés gratuitement et personnellement par votre technicien de secteur (*voir contacts p.12*) afin d'adapter vos projets forestiers aux conditions stationnelles et climatiques locales.

David Houmeau

Technicien forestier du CRPF, secteur Cher

DOSSIER TECHNIQUE : Reconnaître et quantifier les dégâts de cervidés en forêt

L'équilibre sylvo-cynégétique peut-être retrouvé si l'on sait observer les bons indicateurs et réagir en conséquence

Les dégâts forestiers, selon leur intensité et/ou leur répétition, entraînent une perte économique : recours à des moyens de protection onéreux et/ou remplacement des plants détruits, perte de valeur du bois produit.

Pourquoi se soucier des dégâts ?

Lorsqu'ils sont trop importants, les dégâts peuvent conduire à terme, à une baisse de la qualité des bois produits, voire au non-respect des obligations réglementaires de reconstitution des peuplements dans les 5 années après leur exploitation (défrichage).

La réussite d'une plantation ou d'une régénération doit être acquise en 5 à 10 ans, pas plus ! Passé cette étape critique, il est difficile de rattraper le devenir du peuplement. Il est alors capital de savoir réagir et être capable d'identifier et de quantifier les dégâts.

Pour ce faire, deux méthodes sont possibles :

- la méthode du CRPF Bretagne Pays-de-la-Loire (CRPF BPdL) avec 3 modèles de fiches.
- la méthode du CRPF Île-de-France Centre-Val de Loire

(CRPF IFC) avec une seule fiche. Ce dossier vous présente ces deux méthodes complémentaires.

Faire l'inventaire des dégâts

Il y a deux types de dégâts qui sont directement liés à la présence des cervidés.



Antoine de Lauriston © CNPF

Ici l'écorçage du tronc

D'une part, les dégâts d'origine alimentaire (abrutissement, écorçage) et d'autre part, les dégâts d'origine comportementale (frottis) qui sont fait par les mâles avec leurs bois.

Méthode BPdL - Il est possible d'utiliser des fiches d'inventaires pour caractériser et quantifier objectivement ces dégâts. Elles

permettent d'appréhender rapidement la situation : environ 1h30 pour réaliser l'inventaire de 5 ha de plantation ou de régénération. Trois modèles de fiches ont été conçus par le CRPF Bretagne Pays-de-la-Loire dans le cadre d'un travail partagé entre forestiers et chasseurs.

Les fiches sont disponibles sur le site web du CRPF BPdL : bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr

Méthode IFC - La fiche d'indication de la pression du gibier est remplie par chaque technicien lors de toutes visites : instruction de PSG (Plan Simple de Gestion), demande de coupe, visite à mi-parcours ou visite conseil. La fiche ne comporte qu'un recto avec des cases à cocher en fonction des observations in situ consignées sur trois niveaux d'intensité : absent ou rare, sporadique, fréquent.

Estimer la gravité des dégâts

Méthode BPdL - Grâce à cet inventaire, les propriétaires forestiers peuvent localiser les dégâts et identifier leurs origines : cynégétiques (gibier) ou extra-cynégétiques (mauvaise reprise, gel, inadéquation essence/station).

DOSSIER TECHNIQUE : Reconnaître et quantifier les dégâts de cervidés en forêt

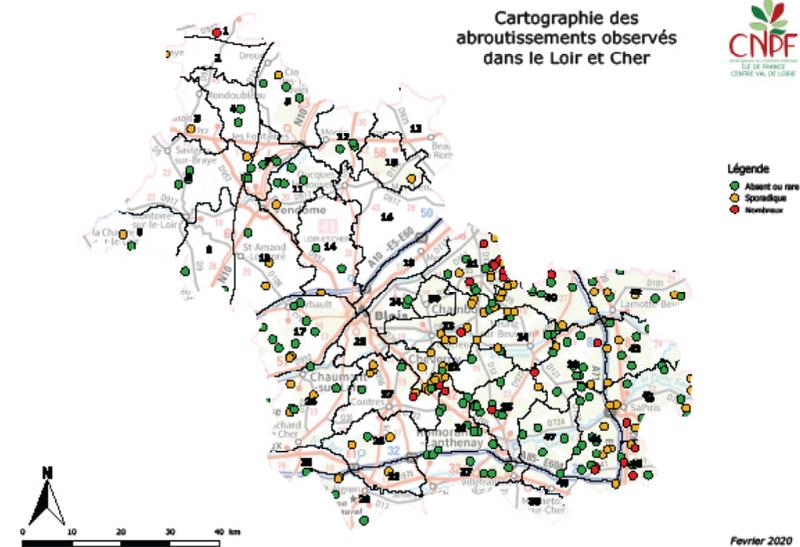
L'avenir du peuplement est estimé selon trois niveaux en fonction du taux de dégâts de gibier :

- **Inférieur à 15 %** : la pression du gibier est acceptable et ne compromet pas le renouvellement des peuplements forestiers.
- **Entre 15 et 25 %** : les dégâts sont à surveiller avec vigilance car la situation peut s'aggraver rapidement.
- **Au-delà de 25 %** : les dégâts sont très importants, on considère que le reboisement est en péril.

Méthode IFC - Croisée avec l'information de l'existence ou non d'un Plan de Chasse, la fiche permet d'établir une **appréciation globale de la sensibilité de la forêt** au grand gibier et de la sylviculture pratiquée selon trois niveaux d'intensité : peu sensible, sensible, très sensible.

Réagir et agir

Lorsqu'un déséquilibre est constaté, il faut réagir sans tarder. Une première étape



Au CRPF IFC, le recueil des données permet d'établir des cartes et situer les zones très sensibles, à surveiller et celles où tout va bien : oui, ça existe aussi !

peut consister à s'entourer des différentes parties prenantes (chasseurs, forestiers, administrations et fédérations) pour analyser ensemble les causes du déséquilibre et ainsi décider de manière concertée.

Dans un second temps, un audit à plus grande échelle des pratiques cynégétiques et sylvicoles peut être demandé par les autorités administratives et fédérales pour compléter le

diagnostic et fixer les objectifs de chacun.

Dans tous les cas, le dialogue est un élément clef du retour à l'équilibre recherché.

Votre technicien de secteur est à votre disposition pour échanger sur le sujet (voir contacts p.12).

Thomas Varquet, Technicien CRPF
Antoine de Lauriston, Ingénieur CRPF
Léa Boubet, Ingénieur CRPF

LA BOÎTE À OUTILS ÉQUILIBRE SYLVOCINÉGÉTIQUE : pour aller plus loin !



Forêt et cervidés, l'un ne va pas sans l'autre
 Un guide pratique pour une gestion équilibrée forêt-cervidés. Edité par le CRPF avec la collaboration de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre.
 Disponible sur ifc.cnpf.fr



Des solutions pour gérer le gibier
 Ce film réalisé par le CNPF, explique comment et pourquoi revenir à l'équilibre forêt-gibier.
 Visionnez le sur jemeformepourmesbois.fr
 ou sur [la chaîne Youtube du CNPF](https://www.youtube.com/channel/UC...)



Impact du grand gibier
 Ce guide apporte tous les éléments pour établir un constat solide de la présence d'un déséquilibre. Ensuite, il propose des solutions pour rétablir cet équilibre.
 Commandez sur foretpriveefrancaise.com

Attention aux tiques : ça pique ! (mais en vrai ça mord...)

La tique est un parasite très courant qui apprécie les promeneurs et peut être responsable de maladies graves.

Grâce à leur appareil buccal (*le rostre*), les tiques s'accrochent à la peau des hommes et animaux : c'est pourquoi on parle de morsure de tique plutôt que de piqûre de tique. Suite au confinement (*covid-19*), les populations de tiques ont explosées et nous, après 3 mois enfermés, nous n'avons qu'une seule idée en tête : sortir en forêt ! Mais il faut redoubler de vigilance...

Prenez garde !

Protégez-vous lorsque vous sortez en forêt (*ou prairies à hautes herbes*) en vous couvrant de vêtements longs (*t-shirt à manches longues, pantalon et chaussettes hautes*) même si il fait chaud ! Glissez les bas de pantalon dans les chaussettes afin que les tiques ne s'insèrent pas par les ouvertures. Vous pouvez également utiliser un répulsif en pulvérisateur pour peau et/ou vêtements, souvent en vente en pharmacie. En rentrant chez vous, inspectez soigneusement votre corps à la recherche d'éventuelles morsures...

Que faire en cas de morsure ?

Il n'est pas nécessaire d'aller voir un médecin tout de suite. Il faut commencer par enlever la tique avec un « tire-tique » (*vendu en pharmacie*) et bien s'assurer que la tête soit également ôtée. Ensuite il est conseillé de désinfecter la zone de morsure. Les jours suivants soyez très attentifs à l'éventuelle apparition d'un érythème migrant (*rougeur circulaire*). Cette lésion survient entre 3 et 30 jours après la morsure de tique. Surveillez également d'autres symptômes tels que la fièvre,



Les tiques vivent dans les forêts et les prés et se nourrissent du sang de leur hôte.

des maux de têtes ou une fatigue intense. Dans ce/cas cas, contactez immédiatement votre médecin pour qu'un traitement antibiotique vous soit prescrit et ainsi limiter les effets de la maladie de Lyme. La maladie de Lyme est une infection bactérienne, répandue mondialement, transmise à l'homme par morsure de tiques dont les symptômes et conséquences peuvent être très graves.



Soyez attentifs à l'apparition d'érythème

Aidez la Recherche

En téléchargeant l'application signalement tique "Citique" vous pouvez signaler votre morsure grâce à votre téléphone : vous aiderez ainsi la recherche pour la lutte contre la maladie de Lyme. Pour aller plus loin et aider la recherche, il est même

possible d'envoyer la tique vous ayant mordu.

1 Créez un compte et ajoutez autant de profils que vous souhaitez

2 Signalez la piqûre et obtenez le numéro de signalement à 6 chiffres

3 Envoyez la tique piqueuse à CITIQUE

4 Recevez des notifications pour le suivi post-piqûre

5 Consultez l'historique de signalement et des informations de prévention

www.citique.fr

Fin avril 2020, un laboratoire nantais (*Valneva*) commence à développer son vaccin VLA15. Ce vaccin est le seul candidat efficace contre la maladie de Lyme et sans effets secondaires sévères. La mise sur le marché est espérée pour 2025... En attendant, prenez soin de vous !

Aurélien Février,
Technicien CRPF

Un nouveau Président au CRPF : Jean-Pierre PIGANIOL se présente

« J'appartiens à ma forêt »

Jean-Pierre PIGANIOL a 53 ans, originaire du Sud-ouest, marié et père de 4 enfants, il succède à Etienne de MAGNITOT en tant que **nouveau Président du Conseil du CRPF Île-de-France et Centre-Val de Loire** depuis juin 2020.

Portrait de ce nouveau président dynamique et propriétaire dans l'âme.

Quel est votre parcours ?

Ingénieur de formation, j'ai d'abord travaillé dans le secteur automobile, puis le domaine paramédical avant de monter une société d'import-export.

En parallèle, j'ai repris une **exploitation agricole familiale** en 2008 et l'ai passée en bio. Il y a un an, j'ai arrêté petit à petit l'import-export pour travailler dans l'immobilier à Tours, tout en développant mon activité agricole.

Quelle est votre lien avec la forêt privée ?

Comme de nombreux « nouveaux propriétaires » ou néophytes du sujet, en 1993, j'ai participé à un FOGEFOR par le biais du CRPF.



"J'aime prendre soin de marquer mes arbres un à un moi-même"

Cette formation a marqué le début de ma contribution à la **gestion de la forêt familiale avec mes parents** à Lailly en

Val en Sologne, au départ de façon ponctuelle et puis progressivement en totalité.

J'aime passer du temps dans les bois : pour aucun c'est une corvée, pour moi c'est un véritable plaisir. **J'appartiens à ma forêt et me sens responsable d'en préserver ses ressources naturelles.**

Grace à Natura 2000, nous avons remis en état des mares forestières, aujourd'hui devenues source de biodiversité. Lorsque j'ai un peu de temps libre, je suis aussi chasseur à domicile.

En fait, la forêt privée c'est de la passion, de l'énergie mais aussi des compromis !

Comment abordez-vous ce rôle de Président du CRPF ?

Investi d'abord dans le CRPF en tant que suppléant, je suis devenu **administrateur à Fransylva Loiret.**

Depuis 3 ans, je suis **conseiller titulaire du CRPF**, j'ai ainsi pu participer aux commissions PSG, représenter le CRPF aux chambres départementale (Loiret) et régionale d'agriculture (Centre-Val de Loire) et à des suivis Natura 2000, etc.

J'ai pu rencontrer d'autres administrateurs plus expérimentés dont je n'hésite pas à solliciter l'avis ainsi que celui de toute l'équipe du CRPF dont je salue le professionnalisme.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux propriétaires forestiers ?

En défendant la **production de bois**, (matériau écologique, renouvelable, recyclable, source d'énergie renouvelable et



Un nouveau visage à la présidence du Conseil du CRPF

fixateur de carbone) et en soulignant tous les **services rendus par la forêt à l'environnement** (qualité de l'eau, des sols, de l'air, régulation des températures, contribution majeure à la biodiversité et à la qualité des paysages) je souhaite aider à la **prise en compte de la forêt privée** dans la Société et l'aménagement du territoire entre autre par l'intermédiaire des plans simples de gestion et autres document de gestion durable.

Je souhaite être à l'écoute, et essayer de prendre en compte l'avis de chacun afin de représenter les propriétaires forestiers face aux controverses actuelles portées sur la forêt.

Nous devons être acteurs principaux de ces débats de l'avenir de la forêt. Il nous faudra à travers notre passion mais surtout nos savoir-faire, communiquer sur la gestion forestière, le rôle de nos métiers afin de (ré)expliquer le lien de l'arbre à la planche.

Propos recueillis par **Léa BOUBET**
Ingénieur au CRPF

La fréquentation du public en forêt privée : témoignages

Deux propriétaires de nos régions partagent leur expérience de la fréquentation de leur forêt

Contrairement à la forêt publique (*domaniale et communale*), la forêt privée n'a pas pour vocation première l'ouverture au public. L'accès aux visiteurs d'une forêt privée dépend de la seule volonté du propriétaire forestier.

Chaque cas est différent et doit répondre aux besoins de chacun. Il est possible de mettre en place des aménagements pour canaliser la fréquentation, mais aussi de mettre en valeur le rôle social de sa forêt et ses bénéfices au service de la société. Deux propriétaires en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire font part de leur expérience.

L'éducation pour une meilleure cohabitation

Pour Danielle Albert, propriétaire forestier dans l'Essonne, les promeneurs en forêts privées manquent d'information.

Lors de la reprise de la gestion de la forêt familiale, Danielle constate des dégâts de fréquentation du public sur une pinède sillonnée de « faux » chemins publics. La tempête de 1999 aggrave la situation, Danielle demande une aide au nettoyage des chablis et apprend qu'elle peut élaborer une convention avec le Département pour promouvoir les itinéraires de randonnées. Ce projet se concrétise en 3 ans.

Entre temps, la propriétaire, forte de son expérience d'ancienne enseignante de SVT (*sciences de la vie et de la terre*), met en place des affiches pédagogiques expliquant le cycle de la forêt, le rôle des arbres, la production de bois,



© Domaine du Bois Landry

Utiliser le bois pour construire une cabane au coeur de la forêt !

etc. Elle poursuit sa démarche en collaboration avec deux écoles primaires d'Angervilliers et le CRPF pour emmener des classes d'élèves en forêt sur un sentier découverte. Danielle réalise alors une charte du promeneur en forêt illustrée avec des dessins d'enfants.

En 2003, la convention avec le Département de l'Essonne est signée et assure le financement de la sécurisation des chemins publics et de la signalétique pédagogique reprenant la charte du promeneur.

Des cabanes dans les arbres

Au Bois Landry, c'est en Juillet 2007 que la première cabane dans les arbres est inaugurée. Cette décision émane de la rencontre du gérant du groupement forestier, Bernard Monthuir avec le Comité Départemental du Tourisme d'Eure-et-Loir et le réseau breton de cabanes. Le projet de construction d'une cabane dans les arbres répond à deux enjeux : attirer une clientèle francilienne et lui permettre de loger en forêt, au plein cœur de la nature ! Mais pourquoi

accueillir au Bois Landry ?

Depuis longtemps, les propriétaires souhaitent ouvrir le bois au public afin de pouvoir expliquer de manière pédagogique la gestion forestière. En effet, de plus en plus de citadins s'interrogent sur la gestion sylvicole et plus particulièrement sur le bien-fondé des coupes. Le propriétaire est persuadé que l'accueil du public dans sa forêt permettra d'expliquer les métiers des forestiers et l'intérêt d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Ainsi les visiteurs prendront le temps de (re)connecter l'arbre et la forêt, avec le matériau-bois utilisé pour la construction des cabanes.

L'accueil du public en forêt est donc à composer selon les enjeux de votre forêt, de ses possibilités et de vos envies, n'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur (*voir p.12*) pour être conseillés dans cette démarche.

Propos recueillis par Laurence PLAIGE
Technicienne CRPF du secteur Eure-et-Loir

Le castor : comment protéger ses arbres d'une espèce protégée ?

Le castor alimente de nombreux débats entre forestiers et environnementalistes, pourtant des outils existent pour améliorer la cohabitation

Au milieu du XIX^{ème} siècle le Castor d'Europe (*Castor fiber*) était considéré en danger d'extinction (1 200 individus). Au XX^{ème} siècle, des **mesures de protection et des actions de réintroduction** ont permis à l'espèce de regagner du terrain. Aujourd'hui, la population est estimée à 14 000 individus. Le Castor d'Europe est une **espèce protégée** (1) (*individus et de leurs habitats*). Ainsi « la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux sont interdites ».

L'installation de castors sur un cours d'eau favorise la dynamique des écosystèmes aquatiques : **amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité**.

Cependant les Castors peuvent aussi entraîner quelques **effets indésirables** pour les activités forestières et notamment pour la populiculture avec de nombreux dégâts enregistrés.

Réseau national de suivi

En 1987, un **réseau national Castor** a été mis en place au sein de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin d'assurer le suivi de l'espèce sur l'ensemble du pays. Nous vous conseillons de **signaler les dommages du Castor** aux référents de ce réseau afin de réaliser un constat



Les castors améliorent la qualité de l'eau et la biodiversité des réseaux hydrographiques.

Alexandre Jourdan © CNPF

sur les dégâts forestiers (*coupes, écorçages...*) et sur la présence de barrages entraînant des **impacts sur la gestion forestière** (*inondations de parcelles...*).

Les agents de l'OFB apportent des conseils sur les mesures de gestion à appliquer permettant un respect de la réglementation et la préservation des intérêts forestiers.

La prise en compte dans la gestion locale

Face à l'augmentation des conflits, l'État a mis en place des stratégies régionales pour **faciliter la cohabitation entre l'Homme et le Castor**, notamment en ce qui concerne la présence de barrages.

En région Centre-Val de Loire, **une doctrine** définit un

processus de décision rapide permettant dans certains cas **d'éviter la démarche réglementaire** de demande de dérogation à la protection des espèces protégées qui prend plusieurs mois.

Ainsi, lorsqu'un barrage n'est plus entretenu et/ou lorsqu'il ne sert pas à maintenir l'entrée d'un gîte immergé, alors il n'est pas considéré comme un élément de l'habitat nécessaire à la reproduction et/ou le repos de l'espèce. Il peut donc potentiellement **faire l'objet de travaux** (*pose de siphons, écrêtage...*), voire d'une destruction complète, **sans procédure de demande de dérogation**.

Pour prévoir toute intervention sur l'habitat du Castor n'hésitez pas à contacter les référents du réseau de votre département.

Contact régional :

HUREL Paul - 06 43 78 11 20
paul.hurel@oncfs.gouv.fr

(1) Espèce protégée au titre de l'article L. 411-1 du code de l'environnement



À gauche : barage de castor.

À droite : hutte de castor (habitat protégé).

Christophe BACH © CNPF

Christophe BACH

Animateur Natura 2000 Sologne



Restons unis face au décalage sociétal



La peur collective pour notre avenir et celui des générations futures laisse se multiplier les manifestations écologiques. Légitimement, nous, forestiers pouvons apparaître comme des **acteurs majeurs, sinon indispensables** de la transition vers une économie décarbonée. Mais ce n'est pas simple...

Avec le procès actuel contre la coupe rase, nos métiers de forestiers passionnés se retrouvent rangés dans la catégorie des exploités sans vergogne des ressources de la planète.

Individuellement et

collectivement, **nous devons réagir, sans tarder !** À nous de continuer à gérer nos forêts énergiquement et durablement afin de fournir du bois de qualité pour reconstruire la charpente de Notre Dame de Paris, entre autres. À nous aussi de jouer sur l'effet de groupe en soutenant les actions de toutes nos représentations et nos différentes interprofessions afin de garantir notre crédibilité à long terme. **Votre syndicat vous soutient et représente vos intérêts** (voir contacts : p. 12).

*Charles-Antoine de VIBRAYE
Président du Syndicat du Loir-et-Cher*

DURAMEM : Appel à Projets forestiers !

L'association Duramen recherche des **projets forestiers à financer** dans l'ensemble de la **région Centre-Val de Loire** et plus particulièrement dans le **Loiret** pour une surface totale de 2,5 ha, situés entre Orléans, Montargis et Sully sur Loire.

Duramen est une association de **mécénat environnemental** soutenue par les acteurs de la filière forêt-bois.

Faites financer votre projet !

Contact
Lydie MOLANDRE - Chargée de mission
Duramen à Arbocentre - 02 38 41 80 05
duramen@arbocentre.asso.fr

Informations des régions

Les événements de nos régions sur la forêt à ne pas manquer : save the date !

"Dans les pas de Lothar et Martin"

En partenariat avec le CRPF, le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF) organise le **vendredi 02 octobre en Seine-et-Marne**, au sud de Meaux une session de terrain « Dans les pas ... de Lothar et Martin, les enfants terribles du climat ! 20 après les tempêtes de 1999 ».

Festival des Forêts en Île-de-France

Les **2 et 3 octobre**, l'interprofession Francilbois organise avec de nombreux partenaires ambassadeurs dont le CRPF, le festival des Forêts en Île-de-France.

Au programme : débat théâtralisé "Couper des arbres détruit-il la forêt ?" et nombreuses animations en forêt francillienne.

Festival de la Forêt et du Bois

La 5e édition du Festival de la forêt et du bois se déroulera les **17 et 18 octobre !**

Au programme : olympiades, ateliers manuels, conférences, banquets forestiers...

Rendez-vous de 10h à 20h au Château de la Bourdaisière.

Soutenez la revue NOTRE FORÊT

Pour soutenir la revue, souscrivez un abonnement de soutien: 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°. Vous pouvez aussi renoncer à la revue papier et/ou vous abonner gratuitement à la lettre d'information électronique mensuelle.

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date..... Souhaite recevoir une facture

S'abonne à la newsletter du CRPF - Mail :

Coupe & reboisement

J'hésite à couper ma parcelle d'environ 4 ha de chênes mûrs pour me lancer dans un reboisement. Comment appréhender cette action ? Quels conseils me donneriez-vous si je décidais de le faire ?
M. Y - Essonne (91)

D'abord, quel est leur diamètre à 1m30 ? Plus de 60 cm, pour des arbres de qualité? À partir de ce diamètre, la récolte est envisageable ! Sont-ils vigoureux? La réponse est à mettre en vis-à-vis avec le **risque d'aléas** (tempête, maladie, etc.). La rotation des coupes sur l'ensemble du domaine est enfin à considérer pour décider de l'intervention.



Chêne rouge prêt à être coupé.

Xavier Jenner © CNPF

Actuellement, le **cours du chêne** reste bien orienté sur le marché (cf. Observatoire économique de France-Bois-Forêt). Avec 4 ha et au-delà, votre parcelle a une taille assez importante pour envisager cette opération. En effet les **coûts fixes** (déplacements des engins) sont mieux amortis sur une surface conséquente, tant pour les travaux d'exploitation que pour ceux de reboisement.

À l'issue de la coupe, il convient de **prévoir le reboisement**. La végétation reprendra vite ses droits. Si la dent du gibier est à craindre, on peut attendre 2 ans au plus qu'un accompagnement ligneux s'installe pour dissuader les animaux d'approcher les jeunes plants. Des **entretiens annuels** sont à prévoir pendant cinq ans. La plantation, qui doit être bien faite, devra permettre d'installer des plants de bonne qualité génétique et de maîtriser plus facilement les travaux.

Pensez aussi à procéder aux **changements de nature de culture** de vos parcelles (imprimé IL6704) pour actualiser la base des impôts fonciers. Enfin, vous ne **déclarez pas le produit de la coupe, mais le revenu cadastral**.

Pour tout renseignement contactez le technicien du CRPF de votre secteur (voir page 12).

Xavier Jenner
Responsable antenne CRPF Île-de-France

Taillis & défrichage indirect

Mon taillis ne repart pas suite à une coupe : suis-je responsable ?
M. D du Loir-et-Cher (41)



Clément Deschamps © CNPF

Un taillis qui ne repart pas dans la 5 ans après coupe est considéré comme défrichage indirect...

Le propriétaire est tenu d'obtenir un **renouvellement forestier satisfaisant dans les 5 ans suivant la date de la coupe**. Si ce n'est pas le cas et que la destruction de l'état boisé est constatée, c'est considéré comme du **défrichage indirect** avec les mêmes sanctions qu'en cas de défrichage volontaire.

Pour ne pas se mettre en défaut, il est important de bien **faire un état des lieux** de son peuplement (âges des souches, essences du peuplement...), de la végétation accompagnatrice (fougère aigle ou molinie) et de la pression des cervidés sur le milieu. Par exemple, dans une parcelle dominée par la fougère aigle, la coupe d'un vieux taillis de bouleaux (souche ayant 3 fois l'âge des rejets) qui sera sans doute abrutis par les grands animaux, aura très peu de chance de refaire un nouveau peuplement. La seule réponse sylvicole à apporter serait donc de reboiser avec les coûts que cela comporte et l'obligation de résultat qui en découle.

Lorsque les souches sont vieilles, il est préconisé de **garder des semenciers de franc pied** pour ensemençer la parcelle. Vous pouvez aussi limiter l'emprise des coupes pour éviter la prolifération d'une seule espèce (fougère ou molinie) et les remontées de nappe qui bloquent la dynamique forestière. Les **éclaircies de taillis** pourraient donc être préconisées sur des secteurs difficiles mais dans de vieux taillis, elles trouveront vite leur limite.

Vous avez besoin de conseils pour faire face à un taillis qui ne repart pas ? N'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur (voir contact p.12).

Clément DESCHAMPS
Technicien CRPF

Vos contacts

CRPF d'Île de France et du Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Délégation d'Île de France : **Xavier JENNER**

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et est du Loir-et-Cher :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Aurelien FEVRIER

06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr

Loiret : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

Tél. : 06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : Denis GOISQUE

Tél. : 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

Tél. : 01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Benjamin CULAN

Tél. : 02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

Tél. : 02 47 48 37 90

GDF du Loir-et-Cher : Florian VINCENT

Tél. : 02 54 55 20 00

GEDEF Loiret-Sologne :

Tél. : 02 38 71 90 38

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

Tél. : 02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :

François QUAGNEAUX

Tél. : 01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

Tél. : 06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :

Antoine de LAURISTON Tél. : 02 38 53 78 04

Syndicats des forestiers privés :

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 61

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00

Loiret : 02 38 62 45 13

Ile-de-France : 01 47 20 36 32

PEFC Ouest :

Olivier BILLEAU Tél. 02 40 40 26 38

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière

d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire

43 rue du Bœuf Saint Paterne - 45000 ORLÉANS

Tél. 02 38 53 07 91 - Fax 02 38 62 28 37

ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Avec la participation financière de la Chambre

d'agriculture de région Ile-de-France, du syndicat des

forestiers privés d'Ile-de-France et de l'Union Régionale

des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire,

ainsi que de Velbois.

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de formation 2020 en Centre-Val de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)



N°	Date	Lieu	Réunions du 21 février au 06 avril	Organismes
22	Vendredi 11 septembre	Cher	Exploitation et commercialisation des bois : visite de scierie	CRPF et CETEF du Berry
23	Samedi 12 septembre	Indre	Le chêne pubescent : une essence de production à découvrir face au changement climatique	CRPF et CETEF de l'Indre
24	Lundi 14 septembre	Eure-et-Loir	Le diagnostic des peuplements dans le contexte du changement climatique	CRPF et GVF d'Eure-et-Loir
25	Vendredi 18 septembre	Loiret	Quelles essences choisir pour le renouvellement de sa forêt ?	CRPF et GEDEF Loiret-Sologne
26	Lundi 21 septembre	Indre-et-Loire	Diversification des essences dans le cadre du changement climatique	CETEF de Touraine, CRPF, Coopérative Sylvicole de Touraine et Fransylva 37
27	Vendredi 25 septembre	Essonne	Je valorise mes feuillus : du marquage à la commercialisation !	Chambre d'Agriculture d'Île-de-France et GDF d'Île-de-France
28	Vendredi 25 septembre	Perche Beauce	Diagnostic et suivi des régénérations naturelles	CETEF Perche et Beauce et CRPF
29	Vendredi 2 octobre	Eure-et-Loir	Changement climatique : quels choix d'essences, de sylvicultures, pour quels types de production ?	GVF d'Eure-et-Loir et CRPF
30	Vendredi 9 octobre	Cher	Comment bien prévoir une coupe et son exploitation ? Anticiper la mécanisation	CETEF du Berry et CRPF

Pour toute information : CRPF au 02 38 53 29 21

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr

(disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :

vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



10-31-3175

Certifié PEFC
pefc-france.org

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction et maquettage : Léa BOUBET

Photo de couverture : Etienne BERAUD

Abonnement gratuit.

Impression : Prevost Offset

3 trimestre 2020 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC